

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 MARS 2022**

**Convocation adressée aux Conseillers  
par courrier le :**

22 mars 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le 22 mars 2022 par Madame le Maire, Mme DEBALLÉE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

**Effectif légal du Conseil : 23**

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice :**

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 23

Mme DEBALLÉE Pascale, Mme FERRAND Claude, M. LEBREC Michel, Mme GOURON Claude, M. MAZET Franck, Mme COMMUNAL Renée, M. FROGER David, M. CHAMPION Pierre, M. ROBIN Xavier, Mme DUBRAY Françoise, Mme HENNEQUET-ANTIER Christelle, Mme MERCIER Céline, Mme LABREVOIT Sandrine, M. LESAGE Mathieu, M. BONZON Sébastien, M. LANDAIS Romain, M. DEBALLÉE Victorien.

**Résultats du vote :**

Voix « POUR » : 23

Voix « CONTRE » : 0

Abstentions / blancs : 0

**Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :**

M. TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice donne pouvoir à M. DEBALLÉE Victorien  
M. SIMONIN Denis donne pouvoir à Mme DEBALLÉE Pascale  
Mme BONZON Marie-Claude donne pouvoir à Mme GOURON Claude  
Mme PELLUAU Carole donne pouvoir à M. LESAGE Mathieu  
Mme CHASLE Sophie donne pouvoir à Mme DUBRAY Françoise  
Mme DELALEUF Marie donne pouvoir à M. LEBREC Michel

**Etaient absents excusés : Néant**

**Etaient absents non excusés : Néant**

Transmission en Préf. , le  
Publié, affiché, notifié, le

Mme Claude GOURON a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

**CERTIFIE EXECUTOIRE**  
Le Maire,

**DELIBERATION N° 18 / 2022**

**VOTE DU BUDGET 2022  
BUDGET ASSAINISSEMENT**

Madame Claude FERRAND, adjointe déléguée aux finances présente la proposition budgétaire 2022 du budget assainissement qui se résume ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	147 272.00 €	147 272.00 €
Section d'investissement	704 458.00 €	704 458.00 €
TOTAL	<b>851 730.00 €</b>	<b>851 730.00 €</b>

Elle invite le conseil municipal à se prononcer sur le budget primitif 2022 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 7 mars 2022, comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 147 272.00 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 704 458.00 €

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'avis de la commission des finances du 7 mars 2022,

Vu le projet de budget primitif 2022,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité, approuve** le budget primitif 2022 d'assainissement arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	147 272.00 €	147 272.00 €
Section d'investissement	704 458.00 €	704 458.00 €
TOTAL	<b>851 730.00 €</b>	<b>851 730.00 €</b>

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**



**Madame le Maire,  
 Pascale DEVALLÉE**